



12 balises lumineuses

Ces balises, imperméables à l'eau et disposant d'une base magnétique, participent à la sécurisation d'un lieu d'incendie. En effet, les 6 balises vertes sont utilisées pour baliser les cheminements de repli et les zones sécurisées tandis que les 6 balises rouges sont placées dans les zones dangereuses pour permettre par exemple aux intervenants d'identifier les portes à ne pas ouvrir, des endroits qui présentent des risques de chute.



Le rideau stoppeur de fumées

Mis en place sur une porte avant l'ouverture d'un espace enfumé, ce dispositif permet de préserver les espaces non-enfumés en contenant la propagation des fumées.



Un ventilateur électrique

Fonctionnant sur batterie, ce matériel dispose d'une autonomie de 45 minutes. Il est équipé de 8 gaines de 5 mètres chacune, pouvant être raccordées entre elles, pour permettre de diriger le flux d'air en aspiration ou en refoulement.

L'utilisation de ce ventilateur est particulièrement intéressante en intérieur puisqu'il n'y a aucune production de gaz d'échappement.



Un groupe de travail du CIP Vesoul travaille actuellement à l'élaboration de supports de cours, en lien avec le groupement « gestion des risques ».